

Délibération n°D20220092  
Service : Espaces Paysagers  
Secrétaire de séance : Jean-Claude REY

Rapporteur : Marc LETURGIE

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 22 SEPTEMBRE, à 18 heures,**  
les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 31, 32, 31, 30, 29, 28, 27, 26, 25 à la salle du Conseil Municipal, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 16 septembre 2022.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT (2), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Christophe DAVID-BORDIER (3), Marion CHAMBERON, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Joaquina WEINBERG, Fatiha BANCAL (4), Marc LETURGIE (5), Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fabien RUET, Hélène LEHMANN (6), Adib BENFEDDOUL (7), Jacqueline SIMONNET, Paul FAUVEL, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Jean-Pierre CAZES a donné délégation à Jonathan PRIOLEAUD

**ABSENTS :** Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE

- (1) Départ au dossier n°7 « Rapport annuel 2021 sur la délégation de service public du stationnement payant » a donné procuration à Christian BORDENAVE.
- (2) Départ après le vote du dossier n°2 « Détermination du nombre d'adjoints au Maire, élection d'un nouvel adjoint et fixation de l'ordre du tableau a donné procuration à Josie BAYLE.
- (3) Départ au dossier n°1 « Maintien ou non des Fonctions de Madame Marion CHAMBERON Adjointe au Maire après retrait de l'ensemble de ses délégations » a donné procuration à Eric PROLA.
- (4) Arrivée au dossier n°1 « Maintien ou non des Fonctions de Madame Marion CHAMBERON Adjointe au Maire après retrait de l'ensemble de ses délégations ». Départ après le vote du dossier n°3 « Indemnités de fonction des élus » a donné procuration à Michaël DESTOMBES.
- (5) Départ au dossier n°35 « Décision modificative n°2 – Exercice 2022 » a donné procuration à Corinne GONDONNEAU.
- (6) Départ au dossier n°11 « Rapport d'activité 2020-2021 de la SEM URBALYS HABITAT » a donné procuration à Fabien RUET.
- (7) Départ au dossier n°1 « Maintien ou non des Fonctions de Madame Marion CHAMBERON Adjointe au Maire après retrait de l'ensemble de ses délégations » a donné procuration à Paul FAUVEL.

## **ÉTUDE POUR LA VALORISATION DES RIVES DE LA DORDOGNE - GROUPEMENT DE COMMANDES**

Pour permettre une requalification paysagère des berges de la rivière "La Dordogne" à BERGERAC, en lien avec son tissu urbain, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) et la Ville de BERGERAC prévoient le lancement d'une étude globale intégrant les rives droite et gauche sur près de 3 km, du Pont Pimont au barrage Salvette.

En s'appuyant sur des points singuliers (port, square, belvédère, promenade en berges, etc), cette étude vise une valorisation paysagère des différents espaces en bord de rivière afin d'apporter plus de nature en ville en incluant des lieux de ressourcement et de détente connectés aux mobilités douces. L'étude doit également intégrer des dispositifs de lutte contre les érosions répétées de certains tronçons, favoriser une appropriation respectueuse des espaces naturels par les habitants et soutenir le développement d'un tourisme durable.

Le rendu attendu vise un concept d'aménagement global comprenant différents plans d'ensemble par secteur d'étude, avec un programme de réalisation qui intègre les faisabilités technique, financière et foncière du projet et les contraintes réglementaires. Une feuille de route opérationnelle avec esquisses des aménagements projetés, plan de gestion de ces derniers et chiffrages est également attendue.

Pour répondre à ces objectifs de résultat, l'étude se décomposera en 2 phases, avec :

- une phase 1, d'enquête et de concertation, qui permettra d'établir avant l'été 2023, plusieurs scénarios d'aménagement ;

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le 29/09/2022

SLO

ID : 024-212400378-20220922-D20220092-DE

• une phase 2, qui après sélection du scénario d'aménagement retenu, permettra la concrétisation du projet avec l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) préalablement aux travaux, dont une première tranche pourrait être programmée en 2024.

Afin de mener à bien cette étude d'envergure, il est nécessaire de recourir à un prestataire ayant des compétences pluridisciplinaires, en particulier dans les domaines de l'hydrologie, du paysage et de l'écologie, du social, de l'économie et du tourisme, ainsi qu'une forte capacité d'écoute et d'animation pour la concertation.

Pour cela, la C.A.B et la Ville de BERGERAC ont décidé de constituer un groupement de commandes. La convention constitutive de ce groupement prévoit que la C.A.B soit coordonnateur et préside la Commission ad hoc qui attribuera le marché.

La Ville de BERGERAC sera représentée à cette commission par un membre titulaire et un membre suppléant désignés par le Maire au sein du Conseil Municipal.

Les frais de mise en œuvre du groupement seront supportés par chacun des membres à parts égales.

Le coût de cette étude est estimé à 40 000 € H.T et ce montant pourra être réajusté, en plus ou en moins, selon les dépenses réelles.

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 13 septembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

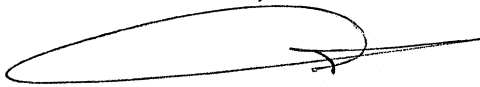
- d'approuver la création du groupement de commandes pour cette étude ;
- d'approuver le lancement de l'étude pour la valorisation des rives de la Dordogne sur BERGERAC en collaboration avec la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (C.A.B) ;
- d'accorder une participation de la Ville de BERGERAC à hauteur de 50 % du montant de cette étude, soit 20.000€ HT, ajustables selon les dépenses réelles ;
- de désigner Monsieur Marc LÉTURGIE membre Titulaire et Monsieur Alain BANQUET membre Suppléant pour représenter la Ville de BERGERAC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive de ce groupement et toutes les pièces nécessaires à la finalisation de ce dossier.

Adopté par 33 voix pour. Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (procuration), Charles MARBOT (procuration), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Christophe DAVID-BORDIER (procuration), Marion CHAMBERON, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Joaquina WEINBERG, Fatiha BANCAL (procuration), Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fabien RUET, Hélène LEHMANN (procuration), Adib BENFEDDOUL (procuration), Jacqueline SIMONNET, Paul FAUVEL, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL, Jean-Pierre CAZES (procuration).

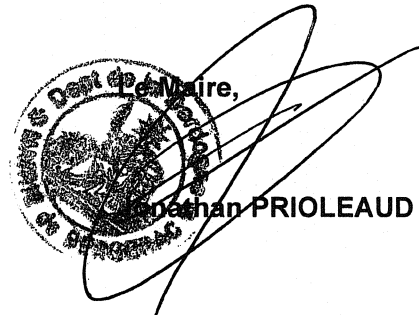
FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 22/09/2022.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 29 SEP. 2022 et de l'affichage en date du 29 SEP. 2022 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Jean-Claude REY



Jonathan PRIOLEAUD